

Image not found or type unknown



Perte de chance erreur médicale

Par **Bushidoyorke**, le **17/05/2021** à **18:14**

Bonjour,

Dans le rapport de l'expert médical, il est indiqué une perte de chance de 80% pour notre enfant mort né et 50% pour sa maman qui a subit un Hellp syndrome ainsi qu'une greffe du foie. Nous souhaiterions savoir comment prendre en compte ces pourcentages dans le calcul des indemnités. Nous avons pu évaluer approximativement une fourchette d'indemnisation globale mais ne savons pas comment intégré les taux sus-mentionnés. merci pour vos éclairages...